

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

Séance ordinaire du 7 février 2022

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue par visioconférence, le lundi 7 février 2022 à 20 h , à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Lemaire, maire suppléant.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Moment de réflexion

À 20 h , un moment de réflexion est tenu.

2022-02-022

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-023

Procès-verbal de janvier 2022

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en janvier 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-024

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 7 février 2022;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 47 558,45 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-025

Règlement 2022-458 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

Considérant que le conseil de la Municipalité a adopté le 5 février 2018 le *Règlement numéro 2018-444 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal*;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant qu'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(es) révisé;

Considérant que les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité d'un autre organisme;

Considérant que la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

Considérant que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

Considérant qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

Considérant qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

Considérant que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

Considérant que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

Considérant que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

Considérant qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter le *Règlement 2022-458 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2022-458 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

2022-02-026

Règlement 2022-358-13 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire modifier les normes concernant la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le second projet de règlement 2022-358-13 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la hauteur des bâtiments principaux de la zone Mic-3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 7 février 2022.

Création d'une page « spotted » ou « babillard »

Les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'une résidente de Sainte-Brigide-d'Iberville proposant la création d'une page Facebook, tel que « spotted » ou « babillard », pour la Municipalité.

Les membres du Conseil ne sont pas contre la création d'une telle page par un citoyen, mais ce ne sera pas à l'initiative de la Municipalité et cette page ne sera pas gérée par la Municipalité.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

2022-02-027 **École Notre-Dame-du-Sourire : carnaval**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la demande de l'école Notre-Dame-du-Sourire dans le cadre du carnaval qui se tiendra le vendredi 25 février 2022 en avant-midi et demandant l'accès au chalet, l'utilisation du terrain des Loisirs ainsi que la possibilité de mettre de la couleur sur la neige et un foyer extérieur avec grillage;

Considérant que la demande concerne également l'ajout d'une petite patinoire;

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accepter les demandes de l'école pour la tenue du carnaval.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-028 **UPA - Gala Agristars : demande de commandite**

Considérant la demande de commandite pour la 9^e édition du Gala Agristars organisé par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie;

Considérant que les sommes sont prévues au budget 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 250 \$ à la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-029 **Génératrices : entretien**

Considérant que les membres du Conseil désirent accorder un contrat d'entretien annuel pour les trois génératrices;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat d'entretien des trois génératrices à Drumco Énergie, selon les termes des soumissions datées du 17 et du 19 janvier 2022, le tout pour un montant de 1 443,60 \$ plus taxes comme suit :

- Bureau municipal	468,60 \$
- Réservoir	515,00 \$
- Puits	460,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-030 **Bureau : éclairage d'urgence**

Considérant que le système d'éclairage d'urgence au bureau municipal doit être remplacé;

Considérant la soumission reçue;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat de remplacement du système d'éclairage d'urgence au bureau municipal à Extincteurs Saint-Jean, selon les termes de la soumission datée du 25 janvier 2022, pour un montant de 1 069 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-031

Trousses de premiers soins

Considérant que pour se conformer aux normes de la CNESST, la Municipalité doit procéder à l'achat de trousse de premiers soins et la mise à jour du contenu des trousse déjà en place dans les différents bâtiments municipaux;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat de trousse de premiers soins et du matériel nécessaire pour un montant de 383 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-032

Rang de la Rivière Ouest et 8^e Rang : recommandation de paiement no 4

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8^e Rang à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-03-570);

Considérant que le 22 novembre 2021, le Conseil municipal a autorisé l'émission d'un chèque de 362 370,29 \$ à Les Entreprises Denexco inc. conformément à la recommandation de paiement no 4, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants (réf. résolution 2021-11-859);

Considérant qu'à ce jour, l'entrepreneur n'a pas encore remis les quittances;

Considérant que pour régler la situation, FNX innov propose d'émettre des chèques conjoints à l'entrepreneur et aux sous-traitants;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission de chèques pour un total de 362 370 29 \$, selon les directives contenues dans la lettre datée du 1^{er} février 2022 de FNX innov et d'autoriser la remise des chèques sur réception de toutes les quittances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-033

Rivière Ouest – Pavage entre la rue de l'Orme et la Route 104 : recommandation de paiement no 1

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de revêtement bitumineux sur un tronçon du rang de la Rivière Ouest, entre la rue de l'Orme et la Route 104, à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-09-791);

Considérant que le contrat inclut également le remplacement d'un ponceau dans le 9^e Rang;

Considérant la recommandation de paiement no 1 préparée par FNX innov;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 62 154,28 \$ à Les Entreprises Denexco inc.;
- d'autoriser la remise du chèque sur réception des quittances des sous-traitants et des propriétaires de véhicules ayant subi des dommages lors de la réalisation des travaux de remplacement d'un ponceau dans le 9^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-034

Fauchage le long des chemins 2022 : contrat

Considérant l'offre de services de André Paris inc. concernant le fauchage le long des chemins pour l'année 2022;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat de fauchage le long des chemins à André Paris inc., selon les termes de l'offre de services datée du 12 janvier 2022, le tout pour un montant de 11 954 \$ plus taxes;
- de demander que les travaux de débroussaillage de la Route 104 soient effectués entre le 10 et le 20 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-035

Réservoir à carburant diesel : location

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'un réservoir à carburant diesel soit installé au garage municipal;

Considérant la convention de location reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat de location à Les huiles Thuot & Beauchemin inc., selon les termes de la soumission reçue le 17 janvier 2022, pour un montant de 50 \$ plus taxes par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-036

Vidéotron : demande de consentement

Considérant la demande de consentement de Vidéotron pour l'installation de câbles sur des structures existantes dans le rang Double;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

2022-02-037

Transport adapté et collectif 2022 : MRC Brome-Missisquoi

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le ministère des Transports du Québec demande que chaque municipalité cliente dépose au ministère une résolution annuelle pour chaque service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer le mandat donné à la MRC Brome-Missisquoi;
- de désigner la MRC Brome-Missisquoi à titre d'organisme mandataire;
- d'approuver les prévisions budgétaires 2022 pour les services de transport adapté et collectif;
- d'approuver la tarification 2022 proposée par la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 4 344 \$ en transport adapté et de 1 288 \$ en transport collectif pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-038

Eau potable et eaux usées : plan directeur

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire et des usines de traitement d'eau potable et d'eaux usées soit réalisé;

Considérant que le plan directeur est réparti en 3 études spécifiques pour les ouvrages suivants :

- A. Réseau d'égout sanitaire, incluant les surverses et poste de pompage;
- B. L'usine de traitement d'eau potable;
- C. L'évaluation de la capacité résiduelle de l'usine de traitement des eaux usées, selon la démarche du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant l'offre de services professionnels reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat pour la réalisation d'un plan directeur à Tetra Tech QI, selon les termes de l'offre de services datée du 2 février 2022, le tout pour un montant de 48 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-039

Station de pompage : panneau de contrôle

Considérant que le panneau de contrôle de la station de pompage des eaux usées doit être remplacé;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'un panneau de contrôle à Pompex, selon les termes de la soumission datée du 4 février 2022, le tout pour un montant maximal de 27 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-040

677, rang de la Rivière Est : demande de modification de zonage

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de modification de zonage pour la propriété située au 677, rang de la Rivière Est;

Considérant que la propriété est située en zone résidentielle-agricole (Ra-10);

Considérant que la demande consiste à permettre un usage commercial incluant, entre autres, les usages suivants : mécanique, peinture, transformation de bois, soudure, entreposage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2022-02-142);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accorder le mandat à GESTIM pour la préparation des documents nécessaires pour donner suite à la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-041

Comité consultatif d'urbanisme : mandats

Considérant que le mandat de Madame Stella Lamothe et de Monsieur Alexandre Loiselle à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 3 février 2022;

Considérant que Madame Lamothe et Monsieur Loiselle ont signifié leur intérêt pour renouveler leur mandat;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de nommer Madame Stella Lamothe et Monsieur Alexandre Loiselle à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 7 février 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2022 est déposé au Conseil.

Centre municipal : sortie de secours

Les membres du Conseil sont informés que les travaux pour sécuriser la sortie de secours au Centre municipal seront effectués en régie.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

Haie de cèdres : 500, 9^e Rang

La lettre datée du 17 janvier 2022 des propriétaires du 500, 9^e Rang informant qu'aucune relocalisation de la haie ne sera effectuée, en référence à la demande de la Municipalité (réf. résolution 2021-12-889), est déposée.

Un suivi sera effectué au printemps pour localiser les bornes et s'assurer de l'emplacement de ladite haie.

2022-02-042

Patinoire – surveillance : embauche

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour la surveillance de la patinoire;

Considérant qu'une seconde candidature a été reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'entériner l'embauche de Ludovic van Rossum à titre de surveillant de la patinoire pour la saison 2021/2022, et ce, au salaire minimum.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-043

Patinoire : horaire

Considérant la disponibilité des étudiants pour la surveillance de la patinoire pour la saison 2021/2022;

Considérant la semaine de relâche qui se tiendra du 28 février au 4 mars 2022;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de fixer les heures d'ouverture du chalet et de surveillance de la patinoire de 17 h à 20 h du lundi au vendredi, de 13 h à 20 h les samedis et dimanches et de 9 h à 20 h du lundi au vendredi au cours de la semaine de relâche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-044

Projet « Avant-midi coloré »

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet « Avant-midi coloré » invitant les familles à une activité hivernale;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le projet et d'autoriser une dépense de 300 \$ plus taxes pour la réalisation dudit projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-045

Pickleball

Considérant que la Municipalité désire offrir l'activité de Pickleball;

Considérant les soumissions reçues pour l'achat d'équipement;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

- d'autoriser l'achat d'équipement à PB Sport inc pour un montant de 529,08 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-02-046

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
renouvellement du prêt**

Considérant que la Municipalité s'est portée caution pour l'emprunt du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. en 2018 (réf. résolution 2018-08-826) pour le remplacement d'une section des gradins situés sur le terrain des loisirs;

Considérant que le prêt doit être renouvelé;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, maire et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents de renouvellement du prêt du Festival pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, à titre de caution et aux mêmes conditions, soit :
- Caution d'un montant maximal de 49 500 \$ incluant les intérêts et tous les frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Période de questions

Considérant les mesures sanitaires en vigueur, la séance ordinaire a dû se tenir par visioconférence, sans participation du public. Il n'y a aucune question provenant des citoyens.

2022-02-047

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Michel Lemaire, maire suppléant

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 FÉVRIER 2022**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Michel Lemaire, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Michel Lemaire, maire suppléant

Séance extraordinaire du 14 février 2022

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue par visioconférence, le lundi 14 février 2022 à 19 h 23, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

2022-02-048

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : activités annuelles

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du calendrier des activités du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'année 2022;

Considérant que pour la tenue du Ski-Joëring, l'organisateur de l'évènement demande l'accès aux toilettes du chalet des Loisirs, le prêt d'une estrade qui sera déplacée sur le site de l'évènement, le déneigement d'une entrée par le 8^e Rang et d'un chemin reliant le site au chalet des Loisirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les activités du Festival pour l'année 2022, à savoir :

27 février	Ski-Joëring
20, 21 et 22 mai	Gymkhana
3, 4 et 5 juin	Gymkhana
15, 16 et 17 juillet	Gymkhana
5, 6 et 7 août	Rodéo
26, 27 et 28 août	Gymkhana
9, 10 et 11 septembre (en réserve)	

le tout en respectant l'entente de location signée et le code de vie;

- d'accepter les demandes concernant la tenue du Ski-Joëring. La Municipalité prendra en charge la dépense pour le déneigement d'une entrée par le 8^e Rang qui sera effectué par Groupe Manu inc., le déneigement d'un chemin reliant le site au chalet des Loisirs sera effectué par les employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
14 FÉVRIER 2022**

2022-02-049

Garage municipal : porte

Considérant que les membres du Conseil désirent faire installer une nouvelle porte au garage municipal afin que les deux véhicules de la Municipalité puissent être stationnés à l'intérieur;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accorder le contrat d'installation d'une porte au garage municipal à Empreinte alternative, selon les termes de la soumission datée du 14 février 2022, pour un montant de 5 396,52 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Considérant les mesures sanitaires en vigueur, la séance extraordinaire a dû se tenir par visioconférence, sans participation du public. Il n'y a aucune question provenant des citoyens.

Levée de la séance

Considérant qu'il n'y a plus de sujets, la séance extraordinaire est levée.

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire